MINISTERE DES MINES DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

.....

SECRETARIAT GENERAL

.....

COMITE DE PILOTAGE ITIE-MALI

République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi

.....

ITIE-MLI
Initiative pour la Transparence des Industries Extractives Mali

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ITIE-MALI

Bamako, le 27 Octobre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Sept Octobre à partir de 09h 30, s'est tenue la première session extraordinaire du Comité de Pilotage présidée par **M. Soussourou DEMBELE,** Secrétaire Général du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau dans la salle de réunion du Ministère des affaires religieuses et du culte.

L'ordre du jour de cette session s'articule autour des points suivants :

1- Restitution du résultat de la validation du Mali ;
2- Divers.

La vérification de la liste de présence a permis de constater l'atteinte du quorum et la validation de l'ordre du jour. Tous les membres du Comité de Pilotage étaient présents ou représentés à l'exception de :

- Ibrahima SIDIBE (Direction Générale des Impôts) ;
- Mamadou NIANGADO (Direction Nationale du Trésor et de la comptabilité publique) ;
- Mamadou Lamine DIARRA (Conseil National de la Transition) ;
- Abdoulaye SOW (Section des comptes de la cour suprême) ;
- Nouhoum BOUARE (SEMOS) ;
- Moussa TRAORE (SOMISY) ;
- Diala KONATE (MMR) ;
- Tiemoko Souleymane SANGARE (FDS).

1- <u>Restitution du résultat de la validation du Mali</u> :

Cette restitution a été présentée par Boureima CISSE, Chargé de la Collecte des Données et de l'Audit au Secrétariat Permanent de l'ITIE. De cette présentation, il est ressorti :

- Un score assez faible de 65,5 points obtenu par le Mali selon la décision du Conseil d'Administration ;
- Le score par composante se résume comme suit : Composante Résultats et impacts : **score modéré de 70 points,** Composante transparence : **score assez faible de 66 points**, Composante engagement des parties prenantes : **score assez faible de 60 points** ;
- Résultat des autres pays validés : **RDC** : Score élevé de 85,5 points ; **Tchad** : score relativement faible de 64,5 points ; **Malawi** : score modéré de 80 points ; **Sénégal** : score très élevé de 93 points ; **Sierra Leone** : score élevé de 87,5 points ; **Libéria** : Score modéré de 75 points ; **Guinée** : score élevé de 88 points ;
- L'échéance fixée pour la prochaine validation du Mali : 12 mois, soit le 1er Octobre 2023 ;
- Dix-neuf (19) mesures correctives doivent être mises en œuvre avant l'échéance de validation ;
- Exigences de la norme ITIE visées par les mesures correctives : engagement du gouvernement (Exigence 1.1), engagement des entreprises (Exigence 1.2), engagement de la société civile (Exigence 1.3), gouvernance du Groupe multipartite (Exigence 1.4), plan de travail (Exigence 1.5), octroi de contrats et de licences (Exigence 2.2), divulgation des contrats (Exigence 2.4), propriété effective (Exigence 2.5), données sur les activités d'exploration (3.1), données de production (Exigence 3.2), données d'exportation (Exigence 3.3), divulgations (Exigence 4.1), Désagrégation (Exigence 4.7), fiabilité des

données (Exigence 4.9), dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), contribution à l'économie (Exigence 6.3), débat public (Exigence 7.1), suivi des recommandations de l'ITIE (Exigence 7.3), et résultats et impact (Exigence 7.4).

En vue d'avoir une compréhension commune des mesures correctives et de faciliter leur mise en œuvre, le contenu de chaque mesure corrective a été développé et expliqué aux membres du Comité de Pilotage. Des questions ayant porté sur ces mesures correctives ont été discutées et débattues.

Pour réussir la validation du Mali dans la mise en œuvre des mesures correctives, la commission ad hoc a été mise en standby et la mise en œuvre du plan d'action seront confiés au secrétariat permanent. La commission ad hoc siègera pour la finalisation de la mission de validation.

Également le Ministère chargé des Mines s'est proposé de soumettre au conseil des ministres, une communication orale sur le résultat de la validation du Mali.

2- **Divers** :

i. Etat de publication des rapports ITIE 2020 et 2021 : Les délais fixés par le Comité de Pilotage à l'endroit des entités déclarantes pour la transmission des données à l'administrateur indépendant sont de respectivement le 31 Octobre 2022 pour la version électronique (Excel) et le 14 Novembre 2022 pour la version physique signée et certifiée. A cette date, moins de 5% des entités retenues dans le périmètre ont transmis les données à l'administrateur indépendant ;

ii. Un compte rendu narratif des travaux de la commission ad hoc a été fait par Nouhoum DIAKITE de la « coalition malienne Publiez Ce Que vous Payez » et Monsieur Issiaka SANOGO a clarifié sa position au sein de ladite commission suite à son retrait, celle d'avoir renoncé à tous les avantages.

iii. **Recommandations** :

A l'issue de cette session, les membres du Comité de Pilotage ont formulé les recommandations suivantes :

- Renforcer l'engagement politique de l'Etat pour faciliter la mise en œuvre des mesures correctives et la pérennisation du processus ITIE au Mali ;
- la commission ad hoc est mise en standby;
- Réactiver les commissions de travail ;
- Confier l'élaboration du plan d'action des mesures correctives au secrétariat permanent de l'ITIE ;
- Confier la validation du Mali à la commission ad hoc ;
- Elaborer le RAA 2021 et le plan de travail 2023 ;
- Soumettre un compte rendu écrit des travaux de la commission ad hoc au Comité de Pilotage lors de la prochaine session ;
- Adresser une correspondance officielle à l'ITIE internationale suite à la décision du conseil d'administration.

25 NOV 2022

La réunion a pris fin à 13h30 mn.

Le rapporteur

Samou SIDIBE
Secrétaire Permanent ITIE-Mali

Le Président de séance

Soussourou DEMBELE
Secrétaire Général, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau